



L I M I N A I R E

C S A R

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION
DE L'INSEE



Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les membres du CSA de réseau

La CFE-CGC souhaite partager en ouverture de ce CSA son **bilan du dialogue social à mi parcours** de cette mandature.

D'abord perturbé en 2023 par la réforme des retraites rejetée massivement par les organisations syndicales interprofessionnelles, puis freiné par les difficultés à mettre en place les nouvelles instances et à s'approprier les nouvelles règles du jeu, le dialogue social collectif de l'Insee a été percuté **en 2024 par des événements internes**, largement documentés, qui ont conduit la quasi totalité des syndicats à boycotter ses instances.

La CFE-CGC fait le constat d'une **incapacité collective à trouver des solutions concertées** à ces événements qui demeurent une plaie ouverte à l'Institut. Le dialogue social reprend aujourd'hui, dans cette instance formelle avec toutes les organisations représentatives, après une interruption d'une année.

Des crises politique et sociétale profondes se déroulent en arrière-plan, anxiogènes.

L'annonce de **mesures par le ministre de la Fonction publique** que les organisations syndicales ont dénoncé de manière unanime dans leur courrier intersyndical du 14/11/24, **qui mettent en cause l'engagement et l'honnêteté des agents publics, menacent de frapper les plus faibles**, ceux qui sont touchés par la maladie. Ces mesures sont une injure à l'engagement professionnel des fonctionnaires. Elles agressent également notre pouvoir d'achat, déjà raboté au fil de ces dernières années, et portent ainsi un coup à l'attractivité de nos métiers. **Elles sont inacceptables.**

Comment ne pas s'inquiéter aussi du **diagnostic de la Cour des comptes qui dresse un bilan dégradé sur le dialogue social dans la fonction publique** dans son rapport d'octobre 2024 ?

Dans ce contexte, il nous semble plus que jamais nécessaire que l'administration que vous représentez fasse **un effort particulier d'écoute des représentants élus du personnel** et que cette écoute se concrétise par **des réponses positives et concrètes à nos préoccupations**, même lorsqu'elles ne portent que sur des points de gestion.

Par exemple, sur un point RH qui peut sembler être un détail et que nous avons déjà discuté, nous demandons à nouveau une décision permettant aux chefs d'établissement de recourir au télétravail exceptionnel pour protéger les agents en cas d'événements météorologiques exceptionnels, tels que les chutes de neige des 21 et 22 novembre. Si à l'avenir un agent avait malheureusement un accident sur son trajet domicile-travail, en prenant le volant un jour de très mauvaises conditions météorologiques attestées par les alertes préfectorales, qui en sera responsable ? Le chef d'établissement ? Le directeur général de l'Insee ? Le Préfet ?

Merci pour votre attention. »

Pour information :

- [Une réforme inaboutie du dialogue social dans la fonction publique](#), rapport de la cour des comptes d'octobre 2024

